

Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

Nouvelle Charte 2007 – 2019

**Démarche de concertation
pour l'écriture de la Charte**

La démarche de révision du Parc naturel régional du Massif des Bauges

1.1.1 Une méthode d'animation participative très active

La programmation annuelle des actions du Parc s'appuie déjà sur le travail des **commissions thématiques**, dont la **composition est ouverte aux représentants des associations et aux habitants**.

Mais pour élaborer le projet de territoire de la nouvelle charte, le Syndicat Mixte ne s'est pas satisfait de l'ouverture de ses instances à une représentation de la société civile. Il a **suscité le débat à tous les stades de la démarche de révision** de la charte. Il a ouvert les réunions de ses instances délibératives à une participation des membres des commissions, il a suscité des « groupes de bonnes volontés » portant un regard transversal sur les enjeux du territoire et sur les orientations prioritaires de la nouvelle charte. Il est allé au devant des acteurs du territoire en organisant des réunions par secteurs. Il a conçu et diffusé des **outils d'information à destination des élus communaux** (Edition d'un document de synthèse en 16 pages « Communes du Parc : la charte et vous »). Il a **régulièrement informé la population** à travers L'écho, journal du Parc diffusé à tous les ménages (Présentation de la procédure de révision de la charte avec information sur la démarche d'évaluation ; **création d'une boîte postale** pour l'expression anonyme et directe des habitants auprès du cabinet d'évaluation ; présentation du diagnostic du territoire ; présentation de l'ébauche du projet de Charte).

Une forte mobilisation de la société civile

- 6 soirées/débats organisées sur les enjeux du territoire en octobre et novembre 2003 (membres des commissions thématiques du Parc, associations, professionnels, habitants)
- Invitation des membres des commissions thématiques du Parc aux réunions du Comité Syndical du Parc consacrées à la révision de la Charte :
 - ⇒ décembre 2003 sur les principales conclusions de l'étude d'évaluation
 - ⇒ février 2004 sur le projet stratégique du Parc et l'ossature de la Charte
- 6 soirées/débats avec le groupe « des bonnes volontés » en avril et juin 2004 (membres des commissions thématiques du Parc + acteurs invités avec le double souci de recueillir les réflexions émanant de personnes originaires de tous les secteurs du Parc et d'équilibrer la représentation entre élus, professionnels, associations, partenaires techniques et institutionnels).
- Travail de l'Association des Agriculteurs du Parc avec les Groupements de Vulgarisation Agricole (GVA) du massif
 - ⇒ présentation de la révision et des étapes accomplies
 - ⇒ écoute des attentes fortes vis-à-vis du Parc (engagements, moyens, ...)

Une interpellation des élus du territoire à chaque étape

- 1^{ère} Journée des élus au printemps 2003 à Aillon-le-Jeune (maires et conseillers municipaux des communes du Parc et des villes-portes réunis en ateliers de prospective sur trois sujets : urbanisme, valorisation des patrimoines, emploi sur place.
- Validation de l'évaluation extérieure et des enjeux du territoire en Comité de pilotage de la révision. Décembre 2003
- Validation du projet stratégique du Parc et de l'ossature de la Charte en Comité de pilotage de la révision. Février 2004
- Rencontres des Maires et délégués du Parc par secteur. Mai-juin 2004 :
 - ⇒ rappel des étapes de la révision et des décisions prises
 - ⇒ présentation des orientations de la Charte déclinées par secteur
- Rencontres des maires et des conseils municipaux à la demande (notamment des nouvelles communes : Alby sur Chéran, Mouxy, Pugny-Chatenod, Allondaz, Thénésol, Marthod, Pallud).
- Présentation de l'Avant-Projet Sommaire de la Charte en inter commissions et devant le Comité Syndical du Parc à Chambéry le 3 septembre 2004.
- Rencontre avec l'ensemble des Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, doublée de rencontres spécifiques à la demande.
- 2^{ème} Journée des élus sur l'avant projet de Charte, avec un travail par ateliers thématiques (la Charte et l'urbanisme, la charte et l'économie locale, la charte et les ressources naturelles) le 29 janvier 2005 à Sevrier.

La définition d'un Schéma d'Aménagement et de Développement Durable pour le cœur des Bauges

Une fois arrêtées les orientations stratégiques de la nouvelle Charte, le Syndicat Mixte du Parc a lancé l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Développement Durable **abordant les enjeux propres à ce secteur emblématique du territoire du Parc**. Ce travail a été réalisé en collaboration étroite et avec une participation active des élus de la communauté de communes et des communes du Pays des Bauges (8 réunions de Conseils municipaux 3 réunions de Conseil Communautaires, 4 réunions avec Maires et adjoints, procédure de concertation avec mise en ligne du schéma sur le site internet du Parc, 1 réunion publique). Ce document approuvé par le Comité Syndical du Parc et par le Conseil Communautaire du Pays des Bauges est intégré au Plan du Parc (voir Plan prescriptif et notice relatifs au secteur du cœur des Bauges).

Une concertation régulière avec les partenaires institutionnels et techniques

Tous les organismes associés à la procédure de révision de la Charte par la délibération du Conseil Régional ont été **invités aux réunions du Comité Syndical du Parc** consacrées à la révision de la Charte.

Les services techniques de la Région, des deux Départements, de la DIREN, de la DATAR et de la DDAF ont participé à des réunions bimestrielles sur l'avancement de la charte :

- ⇒ présentation et validation de la méthode de concertation et des résultats obtenus
- ⇒ présentation et échanges autour de l'ossature de la Charte, de l'atlas diagnostic, ...

Des **rencontres techniques inter-services** ont été organisées avec les Départements et la Région (direction des services ou représentants des principales directions concernées par la révision de la Charte)

- ⇒ présentation de la Révision
- ⇒ échanges autour de l'étude d'évaluation, du projet stratégique et de l'ossature de la Charte
- ⇒ échanges autour des attentes du Parc vis-à-vis de ces collectivités et inversement

Des « **groupes pointus** » ont été constitués avec des représentants techniques des partenaires institutionnels et d'organismes concernés par un thème particulier (routes, agroenvironnement, accueil des porteurs de projets, emploi et formation), afin d'alimenter la définition des mesures de la Charte et de préciser la répartition des rôles respectifs du Syndicat Mixte du Parc et de ses partenaires.

Le projet de Charte du massif des Bauges résulte ainsi d'une mobilisation des forces vives et des élus du territoire, mais aussi de concertations poussées avec les partenaires institutionnels et techniques.